Samedi, 17 mars 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 3.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS......	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 «	14 «	7 «

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER......	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressée (*franco*) à M. CH. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

AVERTISSEMENT.

La précipitation avec laquelle nous avons été obligés de faire paraître, le 15, notre premier numéro, est la seule cause comme la justification des imperfections matérielles qu'on a pu y remarquer. Toutes nos mesures sont prises pour qu'à l'avenir l'exécution de notre œuvre réponde à la pensée qui a présidé à sa création.

Prochainement LA TRIBUNE DES PEUPLES sera imprimée en caractères entièrement neufs et fondus exprès pour elle. Tout retard dans la distribution du journal ne se renouvellera plus.

POLITIQUE GENERALE.

ROME ET LE CATHOLICISME OFFICIEL.

Le parti qui, en France, prend officiellement le titre de *catholique* continue de prêcher par ses organes, à la Chambre et dans la presse, la croisade contre la capitale du catholicisme : selon les idées des hommes sérieux de ce parti, Rome ne saurait religieusement exister sans le pape, et le pape, à son tour, n'aurait pas d'existence spirituelle si on lui ôtait sa liste civile, ses gendarmes et ses régiments suisses. Or, l'impiété des Romains vient de le priver de tous ces moyens d'exercer sa puissance spirituelle ! Rome devient menaçante pour l'Eglise catholique.

C'est au nom de la religion et de l'Eglise que l'*Univers religieux* et tous les catholiques officiels de la France invoquent une intervention européenne dans les affaires d'Italie. Mais depuis quand Rome est-elle devenue le siége de l'impiété ? Nous avons un souvenir récent des cantiques que l'*Univers* entonnait à la louange des Romains. Il nous donnait ce peuple pour modèle de ferveur religieuse et de sagesse politique. Quel péché terrible ont-ils commis, depuis, pour perdre tout d'un coup et les trésors de leurs mérites antérieurs et les dons de la grâce, tout enfin, jusqu'à leur foi ?

En attendant qu'on réponde à cette question, nous croyons, nous autres catholiques non officiels, que le seul péché de nos frères Romains, celui qui a le plus scandalisé le Pape, le sacré Collége, les gros bénéficiers, l'*Univers religieux* et ses adhérents, c'est le républicanisme. Péché irrémissible. On pardonnait bien aux Romains leur oubli des devoirs religieux ; on les laissait libres d'enfreindre la discipline ecclésiastique ; on tolérait, on encourageait même quelquefois leur indifférence en matière de religion ; on leur permettrait aujourd'hui de proclamer du haut du Capitole l'*Athéisme*, pourvu qu'on ne prononce pas dans le *Quirinal* le mot de République, pourvu qu'on respecte dans le Pape sa qualité de monarque.

Cela suffirait pour rassurer les cardinaux en leur qualité de princes de l'Eglise, sur le sort de leurs dotations, et sauverait les propriétés et les familles de grands bénéficiers ecclésiastiques. C'est ce que, dans le langage du catholicisme officiel, on appelle les *splendeurs de l'Eglise*. On n'exige des Romains rien moins que le sacrifice de tout ce qu'il y a de plus réel dans la vie moderne, le sacrifice de leur dignité d'hommes et de citoyens, afin que cet holocauste des droits et des libertés fasse ressortir les splendeurs passées de l'Eglise.

Selon les idées des catholiqnes officiels de notre pays, les Romains seraient des serfs attachés à la glèbe ecclésiastique du domaine privé du pape ; qu'ils travaillent donc afin de nourrir sa cour, qu'ils paient ses troupes et sa diplomatie, qu'ils supportent tous les frais d'entretien et de réparation de cette Eglise qui doit être resplendissante ! Quant aux catholiques officiels de la France, leur devoir sacré et unique est d'admirer de loin ces splendeurs-là, et de les faire admirer à leurs abonnés.

Ce sont des mystères de théologie officielle auxquels nous autres, vieux catholiques sans emploi, nous ne comprenons rien. Ce qui se passe à Rome prouve qu'on s'y soucie peu de les comprendre; par conséquent il n'y a plus à Rome ni loi ni foi ; il ne reste qu'à prêcher la croisade contre les infidèles. Il s'agit de trouver une armée qui ait la foi, des chefs orthodoxes et des soldats pieux ! On s'adresse pour cela à l'Espagne, la pieuse. Nous nous rappelons bien que cette pieuse Espagne était occupée, il n'y a pas longtemps, à fermer des couvents ; elle chassait les moines rétrogrades, confisquait les possessions ecclésiastiques; elle faisait, en un mot, précisément ce que fait maintenant Rome. Elle faisait pis, elle donnait la chasse aux moines, elle brûlait des couvents, elle tolérait des massacres, choses dont il n'y a pas eu jusqu'à présent un seul exemple en Italie.

On pardonne tout cela à l'Espagne, on oublie tout, On a besoin de quelques navires et de quelques soldats espagnols ; à ce prix on accordera à l'Espagne une indulgence pléuière. Les tueurs de moines, appelés à rétablir la puissance monacale, seront appuyés des bataillons de cette pieuse Autriche que le comte de Maistre appelait la *froide athée*, plus détestable que l'*athée enthousiaste*, cette ancienne République française, si détestée pourtant par le comte de Maistre. On s'adresse enfin aux sentiments pieux de la majorité de notre Assemblée nationale. Singulière alliance de la France, de l'Autriche et de l'Espagne s'armant en commun contre le *démon de la Révolution !*

Il est évident que, contre ce démon-là, le pape ne peut plus rien; le successeur, le représentant de CELUI qui est venu détrôner l'enfer, et qui, d'un seul mot, faisait fuir l'armée des esprits des ténèbres, le pape se trouve impuissant en face de cet esprit qu'il appelle le *démon de la Révolution*.

On aura donc recours aux exorcistes plus puissants dans l'Eglise et plus expérimentés dans les affaires spirituelles que le chef de l'Eglise lui-même. Ces exorcistes, c'est le citoyen Barrot, c'est le général Narvaez, c'est le comte Stadion, acolyte du prince Metternich !

Catholiques officiels, journalistes théologiens, il est impossible de discuter avec vous sérieusement. Ce ne sont pas vos discussions que nous craignons, ce sont vos intrigues !

Séance de l'Assemblée.

L'Assemblée a commencé aujourd'hui la discussion sur le budget. Les rapports de MM. les ministres n'étant pas prêts, la discussion générale a eu la priorité, tant on était pressé d'arriver à ce débat qui, tout en embrassant la question importante des recettes et des dépenses, touche en même temps à toutes les questions brûlantes du jour. Le vote d'hier qui a décidé des délibérations actuelles de l'Assemblée, nous laisse aujourd'hui apprécier le résultat de la proposition Rateau.

Les réacteurs, en faisant adopter cette proposition, ont cru évidemment que l'Assemblée se dissoudrait aussitôt après avoir voté le dernier article de la loi électorale. Les faits ont prouvé le contraire ; mais il n'en résulte pas moins que l'Assemblée, pour résoudre cette question de la plus haute importance, voit à peine six semaines devant elle. Aussi ne nous attendons-nous pas à des réformes sérieuses, mais bien à quelques réductions votées au pas de course, votées en dépit de préoccupations électorales et des revues rétrospectives, que les membres des gouvernemens qui se sont succédé depuis Février ne manqueront pas d'étaler dans tous les détails.

Quant aux réformes, depuis treize mois nous ne les voyons qu'à l'état de promesses, et la raison en est bien simple. MM. les ministres ont pris l'habitude d'agir comme s'ils étaient toujours à la veille de donner leur démission ; nous ne les en accusons pas ; pour agir autrement il faudrait avoir la profonde conscience qu'on répond aux vœux de son pays et surtout à ceux de son époque. Car même en supposant que le pays soit réactionnaire, ce qui du reste serait une assertion facile à réfuter, les gouvernans n'en sont pas pour cela tenus de se laisser traîner à la remorque des idées rétrogrades ; tout au contraire, leur devoir, comme celui des hommes pourvus du droit d'initiative, est de marcher en avant, de se faire suivre par la nation, de l'initier à une nouvelle vie en l'instruisant, en l'éclairant et non en la répercutant. Le jour où les ministres se décideront à pousser la République dans cette voie dont ils s'efforcent aujourd'hui de la détourner, ce jour-là ils pourront croire à leur durée, songer sérieusement aux réformes, ils pourront en toute confiance semer de la bonne et vraie graine et en attendre tranquillement la récolte.

C'est M. Mathieu (de la Drôme) qui a ouvert aujourd'hui la tranchée. Dans un discours plein de vigueur il a flétri l'ambition et la cupidité du régime déchu, qui a ruiné le peuple par dix-huit ans de paix armée, par les exactions onéreuses des anciens députés et tout ce système de corruption qui a abouti à la chûte de la monarchie mais en même temps à une crise industrielle et commerciale dans le pays. L'honorable orateur a insisté sur la répartition des impôts, qui pèsent surtout sur le pauvre, en lui faisant payer l'impôt foncier, celui des boissons, du sel, etc., six fois, proportion gardée, plus que ne paye le riche. M. Mathieu (de la Drôme) a déclaré enfin que lui et ses amis politiques ne voteraient le budget qu'autant que la commission se déciderait à prendre pour base de ses délibérations l'abolition de l'impôt du sel et des boissons ainsi que la participation égale des capitaux mobiliers aux charges de l'Etat.

Ces conclusions nous paraissent complètement fausses, et nous espérons que la gauche ne se tiendra pas à cette partie du programme de M. Mathieu (de la Drôme), car voter rien que pour voter, ne prouve rien en dernière analyse. Sous le rapport financier, nous pouvons conclure d'avance que la question du budget et surtout celle de la juste répartition de l'impôt résident particulièrement dans la manière dont on devait frapper le capital, imposer les capitaux improductifs, et dégager le travail de l'usure. En adoptant ces principes en premier lieu, on est sûr de marcher dans la bonne voie.

Au reste quant au bien-être, à la richesse même, n'oublions pas qu'elle ne se trouve que dans le mouvement et pas ailleurs, mouvement dans la production comme dans la consommation, qui, de son côté, ne peut être produit que par le mouvement des idées à l'intérieur et une marche digne et vigoureuse dans la politique à l'extérieur. Il est absurde de croire qu'on peut concilier la vie et l'animation en dedans du pays avec la mort ou la stagnation en dehors.

Rien sans l'unité ; si vous voulez exporter vos marchandises tout en vous abstenant de répandre au dehors vos idées, vous aurez pour vous les monarques qui ne vous défendront pas de la banqueroute et vous vous attirerez l'indifférence des Peuples, ces grands et seuls consommateurs qui peuvent vous amener la prospérité.

Vers la fin de la séance, M. Garnier-Pagès est venu justifier à la tribune la conduite du gouvernement provisoire en matière de finances et surtout à l'égard des 45 centimes, que la réaction monarchique, heureuse d'avoir échappé à la banqueroute, ne cesse aujourd'hui à la République.

Pour nous, qui sommes en dehors de tous les partis, la conduite de M. Garnier-Pagès à cet égard n'a pas besoin de justification. En effet, quelle était la position du gouvernement provisoire dans les premières journées de la révolution? avait-il la force? non, celle-là appartenait plutôt aux esprits avancés, à ceux qui exprimaient plus loyalement les volontés du Peuple.

Cependant la banqueroute était imminente ; la Banque de France et le Trésor manquaient d'argent, les Caisses d'épargne étaient presque vides, la dette flottante atteignait des proportions gigantesques ; on croyait à la guerre et Louis-Philippe n'avait laissé au pays que 60,000 hommes de troupes disponibles. Il fallait réorganiser l'armée pour faire face à la position désespérée que la monarchie avait pséparée à la République.

L'emprunt était impossible : il eût même été inutile de le discuter : la confiance avait disparu, les riches, conformément à leur nature, avaient enfoui l'argent ; le crédit anéanti ne permettait même pas de songer à un emprunt. L'impôt progressif, ou ce qu'on nomme en Angleterre l'*income-tax* présentait, sans contredit, des avantages réels ; mais ce genre d'institution demande du temps, et il est hors de doute que, pendant les deux premières années, l'établissement de ce genre d'impôt aurait plus coûté que rapporté ; ce n'est qu'à la longue que l'*income-tax* devient productif.

L'Angleterre l'a établi depuis fort longtemps ; elle a ses cadastres tout faits, voilà pourquoi, dans des moments de crise, il lui est facile de l'élever. Il ne restait donc à la jeune république qu'à adapter le nouvel impôt à ses anciens cadastres, et les 45 centimes furent décrétés. Le paysan, nous pouvons l'affirmer avec toute certitude, supportait, dans les premiers temps, avec résignation cette nouvelle charge; nous nous rappelons aussi l'enthousiasme des ouvriers qui apportaient à la République leur dernière obole : mais quand on vit que rien de digne du peuple ne s'accomplissait pour l'argent offert avec autant d'abnégation, que le vieux roi manquait seul au gouvernement, car l'ancien système bâtard restait avec toutes ses turpitudes d'autant plus odieuses qu'elles se pratiquaient sous l'égide républicaine, alors l'impôt cessa d'être productif ; on murmura, on se révolta même et les gendarmes furent souvent chargés de la perception des 45 centimes.

Ah ! si le gouvernement avait dignement répondu aux aspirations du Peuple, personne, à l'heure qu'il est, ne se serait indigné contre l'impôt. Tout au contraire, malgré l'indifférence ou l'hostilité des riches, les pauvres auraient continué à sacrifier leur dernier bien pour subvenir aux besoins de la République, qui, grande, forte et glorieuse eût rendu à la France cette position dans l'humanité dont ses rois l'avaient si indignement dépouillée.

La question donc des quarante-cinq centimes est à notre avis entièrement déplacée ; on a tort de les reprocher à M. Garnier-Pagès, mais on aurait raison de demander au gouvernement provisoire ce qu'il a fait avec l'argent du peuple, quelles grandes choses il a accomplies pour les offrandes patriotiques du pauvre, et jusqu'à quel point il a su, par sa conduite, se rendre digne des sacrifices du laboureur et de l'ouvrier.

Certes, si on lui faisait toutes ces questions, M. Garnier-Pagès serait moins éloquent, les réponses lui viendraient plus difficilement ; et alors, lui et la majorité de ses collègues ne seraient pas seulement accusés, ils seraient condamnés !

Tendances des Slaves du Midi.

La lutte qui se poursuit aujourd'hui avec opiniâtreté à l'est de l'Europe est beaucoup plus importante qu'on ne pourrait le supposer au premier abord si on en jugeait d'après l'étendue de terrain compris par les opérations militaires de la Hongrie et de ses adversaires. Là, sont engagés les intérêts de tous les Slaves méridionaux, c'est-à-dire d'une population qui touche à trois mers, à l'Adriatique, à la mer Noire et à la Méditerranée.

En effet, le même cri de guerre est répété par les Bulgares, depuis la Bessarabie jusqu'aux portes de Constantinople, par les Serbo-Croates des bouches du Danube jusqu'à l'Adriatique et par les Slovènes ou Vindes des bords de la Drave jusqu'à Irouzo.

La position géographique, elle-même, détermine les destinées des Slaves méridionaux ; l'identité presque absolue de leurs idiômes resserre leurs liens de consanguinité; la force physique et morale qu'ils ont toujours conservée malgré la domination oppressive des pachas musulmans et des bureaucrates autrichiens, malgré le mépris superbe de l'aristocratie magyare et les influences italiennes en Dalmatie cette puissante force de résistance, disons-nous, leur assure un avenir digne des peuples libres et indépendants.

Le but que les Slaves poursuivent aujourd'hui, c'est d'abord une fédération intime entre eux, puis une union libérale avec les diverses nationalités qui les entourent ou habitent parmi eux. Cette fédération, c'est pour ainsi dire la seule idée dont se préoccupe les Peuples slaves, et que leur presse ne discontinue pas de soutenir de toutes ses forces, dans les centres de l'activité nationale, comme à Belgrad, à Agram et à Laibach. Les patriotes ne conçoivent de salut pour leur patrie que dans cette confédération qu'ils nomment danubienne. Louis Jay, l'un des principaux chefs du parti slave, déjà en 1838, poursuivait ardemment dans ce sens son agitation ; il luttait non seulement contre le despotisme autrichien, mais encore contre le parti conservateur et le parti libéral de la Hongrie, dont le premier combattait ouvertement, tandis que l'autre, par des menées secrètes, s'efforçait de réduire à néant les tendances slaves. Les hommes qui étaient à la tête du parti national marchaient hardiment dans leur voie, encouragés qu'ils étaient par le vœu unanime du Peuple.

Le rôle important que la Croatie et la Serbie jouent aujourd'hui sur le Danube n'est que le résultat de cette idée persévérante de fédération, qui anime de plus en plus ces peuples, qu'on eût dit voués à l'esclavage à perpétuité.

Les Hongrois crurent au mois de mars 1848 donner une constitution libérale en accordant à chaque individu ses droits politiques ; mais qu'on ne s'y trompe pas, ces droits furent octroyés sans tenir compte des nationalités, ou plutôt en les subordonnant toutes à l'élement magyar. Tout homme fut, de par la loi, condamné à accepter, sans aucune restriction, la nationalité magyare, c'est-à-dire à renier la sienne, s'il appartenait à une race distincte de celle des suzerain du pays. On déclara que le mouvement national des Serbes était une rébellion ; les tendances patriotique des Slovaques furent considérées, par le ministère Hongrois comme une propagande du panslavisme moscovite; dans toute la Croatie personne ne fut jugé assez digne pour prendre place aux bancs des ministres et, même pour les postes importants des contrées slaves; on ne put trouver d'autres hommes que ceux auxquels l'idiôme du pays était tout à fait étranger.

C'est ainsi que la nationalité slave, froissée et opprimée, là où elle était générale, en Croatie, en Serbie, parvint cependant à se faire jour, malgré le particularisme de la constitution magyare, grâce à la persévérance des hommes populaires parmi les Slaves qui, ne comprenant pas la liberté sans la nationalité, s'efforcèrent de combattre dans les assemblées nationales de Carlovitz et d'Agram l'exclusivisme de la Constitution magyare. Aussi n'évitèrent-ils pas la persécution.

Le gouvernement magyar ordonna au général Hrabowsky de faire le bombardement de Carlovitz et une sévère enquête contre les Croates. Après une sanglante bataille de deux heures, Hrabowsky, forcé d'évacuer Carlovitz, se vit dans l'impossibilité d'aller exécuter à Agram les ordres de Kossuth. Toutefois on ne manqua pas de défendre aux Slovaques le droit de pétition et l'on sévit contre les amis du peuple. Le gouvernement magyar réussit à exaspérer les esprits au point qu'il lui est devenu aujourd'hui impossible de compter sur les sympathies des populations de la Croatie et du Banat.

Les Hongrois, par leur influence auprès de la cour, firent dépouiller le ban Jellachich de toutes ses dignités ; la nation s'opposa vigoureusement au décret impérial. Le ban fut cité à Pesth et déclaré rebelle pour avoir osé penser à l'établissement d'un gouvernement qui eût représenté l'égalité de toutes les nations de la Hongrie, l'union étroite de toutes les races sous la prédomination d'aucune d'elles en particulier. M. Kossuth, à Pesth, déclara expressément à Stratimirovitch que la guerre seule pouvait décider de la question soulevée entre les deux peuples. En effet la guerre était la conséquence logique de la conduite des deux partis.

La pacification entamée à Vienne échoua, grâce à l'opiniâtreté du gouvernement magyar qui persistait à vouloir démembrer la Servie, à empêcher la formation d'un cabinet unique pour l'empire, seul moyen d'arriver à une fédération des Bohêmes, des Slovaques, des Illyriens, des Galliciens, de s'étendre sur les bords du Danube, de rallier les Slaves de la Turquie et d'opposer ainsi une union des peuples libres aux projets d'envahissement moscovites.

Ces plans, si avantageux pour la cause de la liberté commune, échouèrent ; la guerre éclata au mois de juin entre les Slaves et les Magyars ; deux mois après les Croates passaient la Drave et attaquaient les Magyars.

Le gouvernement autrichien, fidèle à sa politique machiavélique, voudrait à cette heure, exploiter à son profit les résultats de cette malheureuse guerre ; mais les Slaves méridionaux, qui ne dévieront jamais du chemin de l'égalité pour tous les peuples, qui jamais ne trahiront la fédération des nationalités libres, sauront tout aussi bien résister à la prédominance autrichienne, qu'ils ont su repousser l'exclusivisme magyar.

A.-T. BERLITCH (Croate).

La *Revue de Genève* du 14 nous apporte le compte rendu d'une imposante manifestation populaire. Le 11 mars, plus de six mille citoyens se sont réunis sur la place du Molard, et après avoir entendu plusieurs discours chaleureux et pleins du plus pur sentiment de solidarité démocratique, ils ont voté à l'unanimité une déclaration par laquelle ils condamnent en principe et en fait les capitulations des troupes suisses avec le roi de Naples et en demandent l'abrogation immédiate.

Avant de se séparer, le peuple de Genève a voulu voter une adresse de félicitation et d'encouragement au peuple romain. La Rome protestante donne la main à la grande Rome, la cité éternellement catholique, mais plus jamais papale.

Le même numéro de la *Revue de Genève* contient un très intéressant rapport de M. Janus Fazy sur les causes de la crise commerciale et les moyens d'y remédier. Nous en extrairons demain tout ce qui nous paraîtra d'un intérêt général.

L'article inséré dans notre journal d'hier, en réponse à la lettre de M. Pulszky, sur les affaires de la Hongrie, adressée au *Constitutionnel*, est dû à la plume de M. Ernest Hang, chef de l'état-major de la garde nationale de Vienne. Nous nous empressons de réparer l'omission du nom de M. Hang, un des hommes qui, dans les derniers événements de Vienne, ont le plus mérité de la démocratie et de la liberté.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Londres, le 15 mars 1849.

La discussion que je vous annonçais hier s'est ouverte à la chambre des communes d'une manière bien moins animée que je ne pensais. Le chancelier de l'Echiquier a jugé à propos d'attaquer d'abord l'amendement de M. Hume, avant de combattre la proposition Disraeli. M. Hume, tout en admettant, avec M. Disraeli, la nécessité de soulager la propriété foncière, si en effet les charges pesant sur elles sont disproportionnées, demande de plus que les dépenses de l'Etat soient réduites de manière à pouvoir permettre l'abolition de l'impôt sur la drèche et sur le houblon. C'est, comme vous le voyez, une façon assez peu déguisée de revenir à la proposition de M. Cobden, qui a été rejetée il y a quelque temps.

Le ministre des finances n'a pas eu de peine à le démontrer en faisant voir que l'abolition des impôts proposée par M. Thenn conduirait à soustraire des recettes du trésor une somme de 10 millions livres sterling. — Ayant ainsi écarté les propositions incidentes, le ministre passa à la discussion de la motion originale et contesta d'abord à M. Disraeli la justesse de ses chiffres. Celui-ci, comme vous l'avez vu hier, prétend que la propriété foncière, dont la rente ne représente qu'un peu plus du quart de la rente totale de toutes les espèces de propriétés en Angleterre, paye cependant 12 millions de livres sterling en impôts directs, ce qui serait en vérité trop disproportionné.

Le chancelier de l'Echiquier a établi d'une manière satisfaisante que le revenu de la propriété foncière, au lieu de ne monter qu'à 67 millions liv. st., s'élevait à la somme de 105 millions, et formait par conséquent plus des deux cinquièmes du revenu total; ce qui rend la proportion des impôts bien différente. Entrant plus avant dans la question, le ministre combat M. Disraeli sur son propre terrain, en démontrant — que la diminution proposée dans les impôts de localité ne profiterait en réalité d'aucune façon à ceux au nom desquels on la réclame, et sur lesquels on semble s'appuyer, nommément aux fermiers tenanciers;—que, du reste, l'intérêt agricole avait été suffisamment exonéré pendant les dernières années,—soit par la diminution des impôts sur ses produits, diminution qui s'étend à près de 7 millions liv. st., — soit par sa participation proportionnellement moins grande à la taxe des pauvres. En effet, la propriété territoriale qui, en 1826, contribuait 69 p. 100 à l'entretien des pauvre, n'y contribue plus que 46 p. 100.

Le ministre se demande ensuite comment on ferait pour suppléer au vide laissé dans les caisses de l'Etat par les 60 millions qu'on lui réclame pour suppléer à la diminution des impôts de localité? Il faudrait donc faire retomber cette charge sur une des séries d'intérêts soumises à l'impôt sur le revenu? Sur les fermiers? Ce serait donc leur faire payer plus qu'ils n'ont payé jusqu'ici? Et la proposition est faite en leur faveur et avec leur appui. On s'adresserait alors aux revenus produits par les placemens sur l'Etat, ou bien aux revenus industriels et commerciaux; mais ces deux séries ne paient actuellement qu'environ 2 millions; il serait monstrueux de les charger de 7 millions, ce qui rendrait leur contribution à l'impôt sur les rentes monstrueusement disproportionnée.

Après avoir prouvé encore, contrairement à M. Disraeli, que la position des intérêts agricoles n'était pas aussi profondément désastreuse, ni surtout aussi généralement mauvaise qu'on l'avait prétendu, le ministre finit son long discours par quelques paroles éloquentes en faveur de l'intérêt que méritaient les classes pauvres, recommandant particulièrement aux riches propriétaires terriens de prendre en grande considération le bien-être du peuple.

Ce discours, qui a occupé la chambre pendant près de deux heures, a été le seul événement de la séance. M. Christophe et le comte de March ont vainement essayé de réfuter les argumens substantiels du chancelier de l'Échiquier. Le mot de la question n'a pas été encore prononcé dans ce débat. Evidemment les tories cherchent, en proposant toutes sortes de réductions dans les impôts, à obliger le gouvernement de rétablir quelque impôt sur les produits étrangers, ce qui serait pour eux la plus grande victoire et le renversement complet du système de libre échange inauguré par Robert Peel et prêché par Cobden.

A demain la continuation.

REVUE DE LA PRESSE.

Le *National* rend compte aujourd'hui, d'après le *Journal des Débats*, de la constitution offerte par Ferdinand de Naples à la Sicile insurgée. Tout en attaquant le principe de cette constitution, le journal reste sur la réserve; on dirait que son opinion à ce sujet n'est pas entièrement arrêtée; il se borne à rapporter l'opinion d'un Sicilien célèbre par ses idées révolutionnaires, mais il s'abstient de tout commentaire.

Dans la discussion de la séance de l'Assemblée d'hier il s'étend longuement sur le système des incompatibilités; il n'émet du reste rien de neuf sur ce sujet, c'est presque un panégyrique du gouvernement provisoire et rien de plus.

La République fait une critique de la conduite du ministère dans la question piémontaise; elle l'accuse de n'avoir suivi qu'une politique méticuleuse et d'avoir agi en faveur de l'Autriche tout en voulant faire moutre d'impartialité; elle annonce un temps prochain où le ministère sera forcé d'obéir aux circonstances et de prendre enfin un parti décisif. Ses réflexions sur les idées sympathiques de la France pour l'émancipation de l'Italie sont conformes à l'esprit de la solidarité des peuples.

La Réforme, à propos de la présentation du budget, revient sur les actes financiers de la royauté; elle se montre satisfaite de voir un blâme infligé sur ces actes par un homme en dehors de tout enthousiasme de parti, M. Goudchaux, que ses allures ne peuvent faire soupçonner de républicanisme exagéré. Elle prend texte de là pour répudier à l'avenir tous les hommes du passé qui, loin de nous aider à sortir de cette passe fâcheuse, ne feraient que nous y replonger plus avant. La *Réforme* partage aussi cette opinion, que la reprise des hostilités entre l'Autriche et Charles-Albert sera le signal d'une guerre générale pour toute la Péninsule.

Le *Peuple* prend acte de l'aveu des journaux opposés à sa doctrine pour constater les progrès du socialisme dans les rangs de l'armée; son article principal est consacré à réfuter les arguments employés par ses adversaires pour détruire le germe socialiste chez les soldats. Il regarde comme un défi jeté à la démocratie européenne par l'empereur d'Autriche, la dissolution de l'Assemblée constituante et la déclaration d'indissolubilité de la réunion forcée des peuples qui composent l'empire autrichien. Il déclare, et c'est aussi notre avis, que le gant est jeté spécialement à la République française, il se demande comment elle le relèvera.

La *Démocratie pacifique* continue à faire l'exposé de son système de réforme du crédit et du commerce. Elle s'occupe spécialement d'établir les causes qui ont arrêté la circulation et des moyens de la rétablir. Elle traite aujourd'hui la question de la Banque, et s'étend longuement sur les avantages du papier (avantages connus depuis longtemps).

Le *Constitutionnel* se montre peu satisfait ou plutôt agressif dans le peu de mots qu'il dit sur la prochaine délibération du budget, il croit que la chambre n'est pas en mesure de se livrer à ce travail. Il conclut en donnant à l'Assemblée le conseil de suivre la marche ancienne, puisque, sourde à ses avis elle veut absolument voter le budget.

A quoi bon les comités électoraux de Paris? se demande la *Presse*. Ils ne peuvent avoir qu'un résultat : d'enlever aux élections toute leur sincérité. C'était en février 1848 qu'il fallait en faire pour résister à M. Ledru-Rollin. La majorité du pays est bonapartiste. Qu'importe qu'il y ait dans la chambre dix républicains de la veille de plus ou de moins? Au contraire, une opposition un peu plus forte ne ferait que profiter au gouvernement.

La *Presse* est de l'avis du *Constitutionnel*, que la chambre n'est pas suffisamment préparée pour voter le budget de la République.

Le *Crédit* non plus n'est pas d'avis que l'Assemblée discute le budget en détail. Il veut bien qu'elle vote les réductions et les améliorations à faire dans chaque ministère, mais il déclare que quatre mois ne suffiraient pas pour terminer la discussion. On devra donc abandonner toute question secondaire et surtout ne pas se livrer à la manie des amendements. Voilà, selon le *Crédit*, le véritable moyen de rendre cette décision fructueuse.

Nous lisons dans la *Gazette de France* :

« Un nouveau journal, sous le titre de la *Tribune des Peuples*, vient de publier son prospectus-spécimen. Il est destiné, disent ses rédacteurs, à défendre les droits de la France en tant qu'ils concordent avec les intérêts de la classe populaire en Europe : nous appelons toutes les nations à venir à cette tribune, chacun avec sa libre parole. »

« Les rédacteurs annoncent en outre que plusieurs étrangers qui ont acquis une parole conforme à une vie de labeurs et de sacrifices, leur prêtent fraternellement leur concours.

» Nous sommes charmés de ce que des étrangers s'associent au mouvement intellectuel et politique de notre pays.

» Nous attendrons le développement de leur œuvre pour la juger. »

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS. — Par arrêté du Président de la République en date du 12 mars 1849, contresigné V. TRACY, M. le contre-amiral BRUAT est nommé gouverneur de la Guadeloupe, ses pouvoirs et ses attributions sont fixés par l'ordonnance organique du 9 février 1827 et par les actes subséquents de la législation coloniale. Par la même ordonnance, *à titre provisoire*, M. FABRE, capitaine de vaisseau, est nommé gouverneur de la Guadeloupe et dépendances, en remplacement de M. le colonel FIÉRON.

PARIS — Un décret du 5 juillet 1848 a destiné une somme de 3 millions à encourager les associations contractées entre ouvriers et entre patrons et ouvriers. Sur ce chiffre 2,197 mille fr. ont été distribués, savoir : 696 mille fr. à Paris et 1,501 mille fr. dans les départements. Parmi les industries parisiennes, celle des châles a été la plus favorisée; la somme qui lui a été avancée s'élève à 200 mille fr.; les typographes ont obtenus 127 mille fr.; les mécaniciens 155 mille fr.; les ébénistes, 75 mille fr.; les fabricants d'instrumens de chirurgie 22,000 fr. etc.

Quant aux départemens dont les industries ont été les plus favorisées par les allocations du comité d'encouragement chargé de la distribution des trois millions, nous y remarquons les filateurs de coton et les fabricants de noir animal de la Seine-Inférieure, qui ont reçu 300 mille fr.; les typographes et les maîtres de forges de la Gironde, pour 138 mille fr.; les filateurs de laine de la Marne pour 250 mille fr.; les ouvriers en soie et veloutiers du Rhône pour 400 mille fr.; les constructeurs de machines et les tisseurs de coutil de l'Eure pour 108 mille fr.; les verriers du Nord pour 50 mille fr.; les fabricants de verres à vitre de la Haute-Loire pour 55 mille fr.; la papeterie du Val-Vernier pour 100 mille fr.

On peut juger par ce simple exposé de l'importance de ces allocations et du bien qu'elles peuvent faire. Nous avons donc lieu de nous étonner que la totalité du crédit alloué par le décret du 5 juillet n'ait pas encore été employé. Nous comprenons toute la réserve et toute la prudence que le comité d'encouragement apporte à ces distributions; mais c'est surtout au moment de la crise industrielle que nous traversons qu'il importe de favoriser les associations entre ouvriers et entre patrons et ouvriers.

Italie.

PIÉMONT.—L'ensemble des nouvelles de Turin fait pressentir un nouveau changement dans la conduite politique de Charles-Albert; il semble décidé à se remettre à la tête du mouvement de l'indépendance. Nous verrons bien, quoi qu'il en soit, et par prévision nous engageons vivement nos amis d'Italie à se bien tenir en garde.

RÉPUBLIQUE ROMAINE. — Pas une proclamation, le gouvernement romain appelle tous les citoyens à concourir énergiquement aux mesures adoptées pour l'affranchissement définitif de l'Italie.

La rareté du numéraire a occasionné à Rome quelques mouvements qui n'ont eu aucune suite.

RÉPUBLIQUE TOSCANE.—Le gouvernement a répondu à la protestation de Léopold II. Dans sa réponse, il établit que l'ex-grand-duc de Toscane n'avait aucun motif sérieux de se plaindre de son ministère ou de la presse; qu'en abandonnant le pays, il a violé le statut consenti librement par lui, etc.

Le peine des travaux forcés et du carcan est abolie en Toscane comme tendant à démoraliser encore les condamnés.

MODENAIS.—L'*Alba* du 8 mars nous dit que des lettres de Modène lui apprennent que, le 6, la ville a été entourée de troupes, et la remise de toutes les armes a été ordonnée dans les vingt-quatre heures, ce qui a eu lieu. On a en outre introduit quatre charretées de bombes.

—

On nous écrit de Florence :

On attend ici avec impatience les résultats des démarches que le colonel Frapoli est chargé de faire dans l'intérêt de notre République auprès du gouvernement français. La position du colonel Frapoli est difficile. Il aura à lutter contre les influences hostiles de notre vieille diplomatie. Le prince Poniatowski, chargé d'affaires de Toscane, démissionnaire, reste-t-il toujours à Paris. Il est dévoué aux intérêts monarchiques et aristocratiques; J'ignore s'il a assez d'influence pour les servir, mais il en aura probablement toujours assez pour nous nuire. Le gouvernement français doit avoir une singulière idée de l'Italie, s'il prend au sérieux les communications de nos diplomates. Le colonel est parmi eux le seul qui connaisse bien nos affaires et nos hommes.

NAPLES.— Des nouvelles de Naples, confirmées par les correspondances des journaux anglais, annoncent que le roi de Naples a dénoncé, le 5 mars, la cessation de l'armistice avec la Sicile. En conséquence, les hostilités devaient être reprises le 15 du courant.

On dit aussi que l'expédition napolitaine se composerait de 30,000 soldats. Ce chiffre nous semble exagéré, bien que le gouvernement paraisse fermement résolu à opérer avec la plus grande vigueur, et qu'il veuille engager la lutte sur tous les points à la fois, à partir de Melazzo jusqu'au cap de Taormina.

On ferait simultanément le siége de la forteresse de Syracuse et de la ville de Palerme.

Le capitaine du paquebot-poste français du Levant, arrivé à Livourne le 9, dit avoir rencontré la flotille napolitaine, escortée de navires marchands; elle cinglait vers la Sicile. On dit que, dans le cas où un arrangement pourrait avoir lieu entre Naples et la Sicile, le prince Cassaro, noble Sicilien jouissant d'une grande popularité dans son pays, serait nommé vice-roi de l'île. Il paraît que, de leur côté, les Siciliens font toutes les dispositions nécessaires pour repousser les forces du roi de Naples.

RÉPUBLIQUE DE VENISE. — Une vive émotion s'est répandue dans Venise à la nouvelle que le gouvernement provisoire offrait sa démission, par suite de la prise en considération de la pétition par l'Assemblée d'une pétition des clubs; pour calmer cette émotion, l'assemblée législative a pris en considération une motion tendant au rétablissement de la dictature pour un temps indéfini.

Il a été constaté que Venise avait pour se défendre 550 bouches à feu, 11,600 soldats de ligne, infanterie ou cavalerie; 3,000 artilleurs, pionniers, officiers d'ambulance, plus 1,830 volontaires de la Romagne ou de Naples bien aguerris et disciplinés. Cent bâtiments armés sont préposés à la garde des ports, canaux et lagunes. Tous les équipages sont vénitiens.

Etats-Germaniques.

AUTRICHE.—Aussitôt après la publication à Vienne de la Constitution octroyée, la Diète a été dissoute : les députés ont reçu leur congé à Kremsier.

Un certain nombre de députés de la droite et du centre droit ont été convoqués à une réunion pour le 6 au soir, par le comte Stadion, qui leur a fait connaître la résolution où était le gouvernement d'octroyer une Constitution pour toute la monarchie. Tous les députés, sans exception, se sont prononcés contre cette mesure, après, toutefois, avoir pris connaissance du projet de Constitution.

Il devait y avoir séance le 7 au matin, lorsque à huit heures la proclamation impériale qui dissout la Diète a été affichée partout à Kremsier jusque sur les murs du palais archiépiscopal, lieu des réunions de l'Assemblée. Des troupes venues d'Olsmütz ont occupé toutes les issues de la salle des séances; les députés ne furent admis *cinq par cinq* qu'au bureau de la présidence pour y prendre leurs certificats; les autres étaient repoussés brutalement par les soldats. On a arrêté les députés Fischof et Prato; M. Lehner et plusieurs autres, désignés aussi pour être mis en état d'arrestation, ont pris la fuite; selon quelques renseignements, les nouvelles sont contradictoires sur cette circonstance.

La *Gazette d'Augsbourg* confirme ces nouvelles.

Les lettres de Pesth et de Transylvanie confirment la nouvelle du combat livré le 5 mars à Szolnok, combat où les impériaux ont été défaits. Ces mêmes lettres confirment également les pertes des Autrichiens à la bataille de Kapolna. On nous assure que Windischgraetz a été blessé dans cette dernière bataille, et que c'est là le motif qui l'a déterminé à remettre le commandement au général Schlick.

—Il est presque certain que Kossuth s'est retiré à Szigeth, dans les Marmars. Avant de quitter Debreczin, Kossuth a nommé Stratimiroviez ban de Croatie et woivode de la nouvelle Wogvodina; ce qui me semble indiquer un rapprochement entre les Serbes et les Magyares de Debreczin.

— Selon une correspondance de Pesth on aurait reçu dans cette ville la nouvelle que l'empereur de Russie aurait déclaré, dans une revue de 40,000 hommes de la garde, que la position de l'Autriche lui commandait de mettre une partie de son armée à la disposition de son ami l'empereur. Cette déclaration, ajoute la même correspondance, aurait été accueillie par les cris de : *Vive l'empereur d'Autriche* !

—

Le ministre des affaires étrangères, prince de Schwarzenberg, a envoyé à Francfort une note diplomatique, dans laquelle, après un préambule, le ministre autrichien s'exprime ainsi :

« L'Autriche, s'appuyant sur sa propre puissance et sa Constitution, ne pourrait pas détacher ses provinces de l'union intime qui forme sa force centrale. Le gouvernement autrichien regretterait de voir l'Allemagne méconnaître cette nécessité, mais il ne saurait renoncer à la condition vitale de son existence. Que ceux qui désirent sincèrement l'Allemagne unie, cherchent les moyens par lesquels il deviendrait possible à l'Autriche de ne pas se séparer de la patrie commune, et à l'Allemagne de prévenir sa perte...

Pour parler du chef de l'empire, le gouvernement autrichien conçoit la division ancienne de l'empire en grands états, dont les représentants choisis par le peuple entoureraient un pouvoir central pour discuter les affaires. Le gouvernement autrichien conçoit une chambre assemblée à la suite d'une élection médiate, et qui ne serait gênée par une représentation populaire quelconque, placée au dessus ou à côté d'elle. L'Autriche veut bien former un de ces états, et prendre part aux délibérations des comités qui seraient choisis par les gouvernements et les chambres respectives.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.—M. de Gagern, répondant à une interpellation qui lui a été faite dans le sein de l'Assemblé, a déclaré que le pouvoir central n'avait reçu aucune note de la Russie relativement au maintien des traités de 1815; il doute même que cette note soit réelle, malgré le bruit qui en a révélé l'existence.

M. Welcker a présenté une motion à l'Assemblée qui a produit une grande sensation, et qui montre toutes les craintes que les partisans de l'unité allemande éprouvent en ce moment; lui Welcker, le plus chaud des adversaires de l'hérédité impériale, en présence des bruits qui circulent de la dissolution par la force de l'Assemblée de Francfort et de l'octroi d'une constitution pour l'empire, il a sacrifié ses tendances radicales au désir de réaliser à tout prix l'unité de l'Allemagne.

Il a déposé une proposition ayant pour but : 1° de déclarer traître à la patrie quiconque, prince ou citoyen, ne reconnaîtrait pas la Constitution votée par l'Assemblée de Francfrot; 2° cette Constitution adoptée, aussitôt après la seconde lecture, *de proclamer un empereur héréditaire*; 3° de confier *immédiatement* cette dignité au roi de Prusse. Le jour de la discussion de cette proposition sera ultérieurement fixé : sur l'invitation de l'Assemblee, et au milieu des applaudissements, M. Welcker a développé sa motion.

SAXE. — La politique que continuera le nouveau ministère saxon, a beaucoup d'égards, sera la même que celle suivie par le cabinet démissionnaire : c'est la declaration officielle du ministère.

PRUSSE.-BERLIN, — Trois nouveaux projets de loi sont à l'ordre du jour.

1° Sur les moyens d'empêcher que l'abus du droit de réunion et d'association compromette la liberté légale et l'ordre.

2° Concernant l'affichage, la vente et la distribution, dans les rues, d'imprimés ou de gravures.

3° Sur le droit d'exprimer librement sa pensée par des paroles, des écrits ou des gravures.

Hongrie.

Il paraît certain que Kossuth a quitté la ville ouverte de Debreczin pour se rendre à Sigeth, ville fortifiée. D'après la *Presse Viennoise*, il y aurait, au milieu de la diète hongroise, deux partis, dont un reconnaît l'empereur actuel pour roi d'Hongrie, à la condition qu'il se fasse couronner, et le parti de Kossuth qui soutient que l'abdication de l'empereur Ferdinand et par conséquent la succession de l'empereur actuel étaient illégales. Kossuth commence à s'entendre avec les Slaves. On annonce qu'il a nommé ban de Croatie et palatin de Serbie le chef du parti libéral des Serbes, le jeune et courageux Stratimirowicz.

Nous avons deux rapports différents sur ce qui s'est passé sur le théâtre de la guerre après le combat meurtrier qui a duré deux jours, le 26 et le 27 février :

« Après la bataille de Kapolna, dit *la Presse* de Vienne, les insurgés se retirèrent vers Apony avec une partie de leurs bandes, auxquelles se sont joints des détachemens arrivés des environs de Szolnok. Le combat eut lieu le 5 mars et dura de huit heures du matin à une heure. Le feu d'artillerie était terrible. La garde impériale du général Karger, détachée vers Szolnok, prise entre deux flancs, fut forcée de se retirer et de repasser la Theiss. »

Un autre journal de Vienne, le *Lloyd*, en parlant de ce combat, dit que les pertes des deux côtés sont considérables.

Voici maintenant un extrait du journal de Kossuth sur ce combat :

« Dans le combat de Szolnok, la brigade de Grammont, forte de 5,000 hommes, fut entourée et detruite, ou emmenée prisonnière. Le général Grammont lui-même est pris. Le général de cavalerie Oetinger, est mort à Pesth, à la suite de ses blessures. Dans une autre rencontre qui a eu lieu le 3 mars, un corps entier sous les ordres du général Zeisberg, et qu'on évalue à 7,000 hommes, s'est rendu avec 60 canons.

C'est sous Tolna que les Magyars ont passé la Theiss pour menacer l'arrière-garde du corps ennemi et en même temps la capitale. Cela explique la retraite subite des Autrichiens vers Pesth que Windischgraetz a laissé à son sort s'étant retiré dans la forteresse de Bude. Le général Gorgey s'approche déjà de la ville de Raab.

C'est près de Mœzekedczd que le général Dembinski a battu les Autrichiens le 3 mars. Il y a fait ses dispositions d'une manière admirable, profité du terrain et rangé ses Magyars en forme pyramidale. Une retraite feinte engagea les Autrichiens à s'avancer, et ce fut alors qu'il forma un demi-cercle qui enveloppa l'ennemi. Pendant la retraite nocturne, les Autrichiens furent encore battus près de Czegled. A la suite de ce combat, le feld-maréchal Jedachich quitta Pesth pour se rendre à l'armée. Les détachements des régiments désorganisés qui reviennent à Pesth sont excédés de fatigue et découragés au plus haut degré.

Etats-Scandinaves.

DANEMARK. — La reprise des hostilités est annoncé de tous côtés, au moins sur mer, à l'expiration de l'armistice, soit à partir du 27 mars. L'armée danoise est forte de 36,000 hommes. D'après un compte-rendu d'une délibération du pouvoir central, l'argent manque absolument à l'empire allemand pour soutenir la guerre contre le Danemark.

—

Le gouvernement danois a dénoncé l'armistice du 7 mars. Le blocus de tous les ports du Slesvig-Holstein commencera le 27 mars. Par suite de la publication officielle de cette nouvelle, les troupes allemandes se préparent à reprendre immédiatement les hostilités contre les Danois. Un camp retranché se forme à Bau, où se dirigent les régiments des différents pays allemands, et dont on évalue la force à 20,000 hommes, les Prussiens non compris.

Iles Britanniques.

ANGLETERRE. — LONDRES. — L'attention publique est toujours vivement préoccupée par les affaires du continent; les spéculateurs anglais voient d'un mauvais œil la reprise des hostilités entre le Piémont et l'Autriche.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE,
(vice-président.)

Séance du 16 mars.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi portant demande de crédits pour des exercises clos.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est accordé au ministre des travaux publics, en augmentation des restes à payer des exercices de 1845 et 1836, un crédit supplémentaire de 17,127 fr. 14 c., montant des nouvelles créances constatées sur ces exercices.

« Le ministre des travaux publics est, en conséquence, autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert, pour les dépenses des exercices clos, aux budgets des exercices courans, conformément à l'art. 8 de la loi du 23 mai 1834. »

» Art. 2. Il est accordé au ministre des travaux publics, sur l'exercice de 1848, pour le paiement des créances d'exercices périmés, un crédit extraordinaire spécial de 11,453 fr. 99. c. » — Adopté.

Il est procédé à un scrutin de division sur l'ensemble du projet de loi, qui est adopté par 262 voix contre 2.

La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le gén. RULHIÈRES. J'ai l'honneur de déposer un projet de loi ayant pour objet une demande de crédit de 2,571,646f. pour dépenses de la garde républicaine en 1849. Ces dépenses seront partagées entre l'Etat et la ville de Paris. Je demande l'urgence.

Après un débat confus, auquel prennent part MM. Lagache, Gent, le général Baraguay-d'Hilliers et Etienne, l'Assemblée décide que le projet de loi sera renvoyé à la commission du budget de la guerre qui fera un rapport sur la demande d'urgence.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des conclusions de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre le *Vœu national*, journal de la Moselle.

Ces conclusions tendent au refus de l'autorisation, et sont adoptées sans opposition.

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi relatif à la responsabilité des agens et dépositaires du pouvoir.

M. WALDECK-ROUSSEAU, membre de la commission. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'entrer aujourd'hui dans la discussion des articles, comme a fait l'honorable préopinant. Je demande donc que l'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

L'Assemblée consultée décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget de l'exercice 1849.

M. LE PRÉSIDENT. La commission du budget n'ayant pas déposé de rapport sur l'ensemble du budget, je propose à l'Assemblée de commencer par l'examen du budget des travaux publics.

M. MATHIEU (de la Drôme) demande qu'il y ait d'abord une discussion sur l'ensemble du budget.

Une voix. — Mais il n'y a pas de rapport sur l'ensemble.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Le ministre est aux ordres de l'Assemblée; il acceptera à l'instant, si la chambre le désire, la discussion du budget des travaux publics. Mais je crois qu'il est convenable de faire précéder la discussion des budgets particuliers par une discussion générale. Il y a eu un rapport d'ensemble sur le budget déposé par M. Goudchaux.

Une voix.—Sur le budget des recettes.

M. DE MORNAY prétend qu'il est impossible de procéder à une discussion générale, si on n'a pas tous les éléments sous les yeux.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée décidera elle-même si elle veut discuter aujourd'hui l'ensemble ou le budget spécial des travaux publics, sauf à revenir plus tard à une discussion générale quand le rapport sur l'ensemble du budget aura été déposé.

M. GOUDCHAUX. De ce qui vient d'être dit il semble résulter qu'il y aura un nouveau rapport d'ensemble déposé ; il n'en est rien. Quelques rapports particuliers sont terminés ; les autres vont suivre ; mais il n'y aura point de rapport d'ensemble.

L'Assemblée consultée passe à la discussion générale du budget.

M. MATHIEU (de la Drôme). Nous abordons enfin cette grande question du budget ; je viens la traiter avec les développemens qu'elle exige, et je sollicite toute l'indulgence de l'Assemblée. Ce n'est pas comme membre de la commission que je prends la parole ; je ne viens exprimer ni l'opinion de la majorité, ni l'opinion de la minorité de cette commission ; je viens seulement exposer les idées, en matière de finances, de ceux qu'on appelle les républicains rouges. (Ah! ah! Ecoutez!)

Je comparerai ces idées à celles des autres républicains ; vous jugerez, le pays jugera après vous. Le gouvernement porte les dépenses à plus de 1,700 millions ; la commission les réduit à 1,500 millions. Ce dernier chiffre est encore exorbitant; il m'effraie, il me fait peur.

Les 35 millions de Français coûtent plus à administrer que 150 millions de Prussiens, de Russes et de Cosaques ne coûtent à gouverner. (Interruption.)

Une voix. — A bâtonner (Rires.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Nous avons beaucoup de soldats, de douaniers, d'agens de police et de mouchards. (Interruption.)

Une voix. — Et de forçats.

M. MATHIEU (de la Drôme). Mais il me semble qu'ils ne devraient pas coûter si cher. Comment le budget s'est il élevé successivement, sous le dernier gouvernement, jusqu'au chiffre énorme de plus de 1,500 millions? On a indiqué bien des causes ; pour moi, je n'en vois qu'une seule, l'ambition des hommes d'Etat, qui se sont successivement disputé le pouvoir. (Rumeurs diverses.)

Les chambres s'occupaient peu des intérêts du pays; elles se préoccupaient plus des questions ministérielles, elles demandaient si Louis-Philippe avait été appelé au trône, quoique Bourbon, ou parce qu'il était Bourbon ; s'il devait régner et gouverner, et régner seulement. Les députés n'étaient pas payés, comme nous, et ils étaient fort chers, précisément parce qu'ils n'étaient pas payés, justifient ainsi ce mot de Louis XVIII ; « Rien n'est cher comme un député qu'on ne paie pas. » (Rires.)

Une voix. — Cela a été répété depuis longtemps! A la question!

M. MATHIEU (de la Drôme). On a dit récemment que les Français regretteraient ce régime. Non, jamais les Français ne regretteront un régime qui menait droit à la banqueroute.

Je vais examiner le budget des dépenses, puis j'examinerai le budget des recettes, suivant la logique de M. le ministre des finances.

L'orateur examine ici les budgets des trois grands ministères consommateurs des travaux publics, de la marine et de la guerre; il propose le rachat des chemins de fer et leur exploitation pour le compte de l'Etat, qui en tirerait un bénéfice considérable; la marine marchande doit être augmentée, comme une pepinière de la marine militaire ; enfin la réserve de l'armée devra être organisée ; ces réformes produiraient une économie des deux tiers, peut-être des trois quarts sur les divers budgets auxquels elles s'appliquent.

Avons-nous besoin continue l'orateur, d'une armée aussi puissante pour maintenir l'ordre? N'avons-nous pas M. le maréchal Bugeaud qui se contente de quatre hommes et un caporal (Rire général.)

Soyez certains, d'ailleurs, que jamais l'armée ne comprimera les idées democratiques ; elle combattra toujours avec ceux qui se feront les défenseurs de ces idées. Rappelez-vous le 24 février; l'armée alors, malgré les ordres du gouvernement, a mis la crosse en l'air devant le peuple.

M. le général BEDEAU. Je demande la parole (Sensation.)

M. MATHIEU s'attache à démontrer que la réduction de l'armée est une nécessité, et qu elle est possible, même en face de l'étranger, sous un gouvernement républicain.

Abordant ensuite l'idée de réduire le nombre des ministres et leur personnel, il adopte à cet égard les vues de certains journaux, et insiste sur ces réductions.

Je m'élève aussi contre certaines allocations accessoires de logement, de chauffage et d'éclairage, dépassant le principal. Cinquante mille francs de représentation. (Rires à gauche.) Et j'ai l'espoir que nous verrons un jour le ministre des finances monter à cette tribune pour nous dire que le président de la République renonce au bénéfice d'un vote récent. (Mouvements divers.) Comment comprendre les autres frais accessoires, ces indemnités pour deux, quatre ou six chevaux, accordées à des officiers généraux et à des intendants qui n'ont même pas quelquefois un seul bidet dans leurs écuries? (Longue hilarité.)

A l'aide de ces retranchements, vous arriverez à des économies considérables ; mais il ne faut pas de demi-mesures. Il faut supprimer tous les traitements inutiles, diminuer de nombreux états-majors d'employés improductifs.

L'orateur passe en revue les diverses administrations, et évalue les réductions possibles. Il s'attache à prouver que les frais de perception de l'impôt sont exorbitants, qu'ils doivent être réduits de moitié ou des trois quarts.

Vous pensionnez encore, dit-il, d'anciens serviteurs de Charles X, d'anciens sénateurs qui ont proclamé la déchéance de l'empire en sauvegardant leurs traitements, pourquoi ne feriez-vous pas aussi des pensions à MM. Guizot et Duchâtel, à Louis-Phillippe lui-même! (Rires.) Nous ne nous croyons pas, nous, le droit d'arracher le nécessaire à des ouvriers, à des laboureurs, pour augmenter le superflu de l'opulence.

A gauche. — Très bien!

Un particulier qui administrerait ses biens comme le fait l'Etat serait interdit, conduit à Charenton.

Arrivant à la dette publique, l'orateur attribue aux gaspillage de l'ancienne dynastie le chiffre élevé de cette dette. Bien qu'il ne puisse être maintenant question de conversion de la rente, il ne croit pas la discussion à ce propos prématurée; il présente des considérations générales sur la constitution du crédit si nécessaire à l'agriculture ; sans crédit, pas d'agriculture.

L'orateur voudrait que l'Etat se substituât à la Banque. Les fonds de caisse d'épargne, ceux provenant du remplacement militaire fourniraient, avant cinq ans, un capital de plus de 600 millions, à l'aide duquel on pourrait émettre pour 1 milliard 800 millions de billets sans cours forcé, de bons billets qui permettraient de réduire l'intérêt de l'argent à 2 0[0.

En résumé, continue M. Mathieu, la réduction des divers ministères à trois seulement produirait une économie de 330 millions ; il y aurait 400 millions d'économie sur les autres services. Quant à la dette publique, elle peut être réduite, dans un temps assez rapproché, de 120 millions; ajoutez 30 millions de réduction sur la dette flottante, la suppression de certaines subventions, et vous aurez un total de réductions possibles de 638 millions.

Le budget normal de la République rouge sera donc de un milliard, au lieu de 1,739 millions, budget de la République honnête et modérée. (Murmures. — Rires à gauche.— Très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le général Bedeau. (Mouvement d'attention.)

M. le général BEDEAU présente quelques observations sans intérêt sur la conduite de l'armée le 24 fevrier 1848.

M. L. FAUCHER, ministre de l'intérieur, présente un projet de loi portant demande d'un crédit de 74,000 fr. pour dépenses relatives à l'exposition des produits de l'industrie et divers projets d'intérêt local.

M. DE TRACY, ministre de la marine et des colonies, dépose un projet de loi portant demande d'un crédit de 9 millions pour le service colonial pendant les six derniers mois de 1849.

Ces projets seront imprimés et distribués.

L'Assemblée reprend la discussion du budget.

M. GUICHARD présente des considérations sur le budget et sur la nécessité de ne pas laisser à la France républicaine le budget de la monarchie.

M. JULES DE LASTEYRIE. La commission n'a pas encore discuté ni le budget de la guerre, ni le budget de la marine, ni celui des finances; elle n'a discuté aucun de ces budgets, qui, avec celui des travaux publics, présentent les plus grandes dépenses et les chances les plus sérieuses d'économies. Eh bien! je ne comprends pas une discussion générale sans un examen sérieux de chacun des budgets. On a procédé isolément, article par article. (Réclamations au banc de la commission.)

J'aurais voulu, pour ma part, que la commission du budget se fût faite de l'étude de ce budget une idée plus haute, qu'elle eût compris que le budget est l'expression d'un système administratif, et qu'il ne suffit pas de découper des économies avec des ciseaux. (Rumeurs sur plusieurs bancs à gauche.)

Nous vivons dans un singulier temps, messieurs; il est à la fois révolutionnaire et régulier. Ces esprits ambitieux et stériles, qui prétendent remuer le monde, reculent devant la solution de la moindre amélioration administrative ou financière ; mais leurs doctrines et leurs théories jettent partout le désordre. (Interruption à gauche.)

Une voix. — A la question!

M. DE LASTEYRIE. C'est la question, la vraie question, et malgré les interpellations de ce côté de l'Assemblée (la gauche) je la traiterai.

Quelles sont depuis un an les causes de la misère publique? de la gêne du commerce, de l'agriculture et du travail? Cette question peut être résolue par les faits. On peut évaluer par les pertes que le pays a subies cette année, tout ce qu'ont coûté au pays les idées fausses et les mauvais sentiments. (Très-bien! à droite. — Rumeurs à gauche.)

L'orateur signale une erreur, une malice qui s'est glissée dans le rapport de M. Goudchaux. M. Goudchaux, dit que les embarras qui ont pesé sur la République, datent de 1840, et il oublie ou feint d'oublier une chose : c'est que les budgets de 1814 et 1840 étaient en équilibre.

La misère des populations, continue l'orateur, savez-vous d'où elle vient? de l'impôt des 45 centimes, c'est-à-dire de la politique de M. Ledru-Rollin et de ses amis.

Une voix à gauche.— Il n'est pas là.

M. JULES DE LASTEYRIE. C'est le 12 mars que parut la première circulaire de M. Ledru-Rollin; le 13, la panique se répand; le 15, on donne cours forcé aux billets de la banque; le 16 au matin, suspension des paiemens, des bons du trésor et des caisses d'épargne; enfin, le 16 au soir, l'impôt des 45 centimes. (Violentes rumeurs à gauche.)

L'impôt des 45 centimes est signé Ledru-Rollin, et, à défaut de sa signature, je serais fondé à croire que c'est lui qui l'a produit.—(Très-bien! à droite.—Interruptions à gauche.) Je dis donc que l'impôt des 45 centimes a été rendu nécessaire par la conduite révolutionnaire qui a été tenue jusque-là. (Bruit à gauche.—Non! non!)

Il y eut une autre conséquence grave de cette politique, c'est la baisse qui se manifesta aussitôt sur tous les effets de commerce, sur toutes les valeurs de commerce; c'est à-dire que le capital national baissa de cinq milliards en quelques jours, et le crédit fut éteint. (Nouvelles rumeurs; à gauche.— Très bien.)

En parlant sans cesse d'associer le capital et le travail, on avait fait fuir le premier des associés, et l'autre, resté seul, n'avait plus qu'à croiser ses bras. (Très bien! très bien!)

C'est alors que vous vous êtes vus dans la nécessité d'augmenter l'impôt direct dans la proportion de l'accroissement de la misère publique. (C'est vrai.)

C'est donc vous qui avez rendu nécessaire l'impôt des 45 centimes. (Oui! oui!) A chacun ses œuvres (Très bien!)

L'orateur termine par quelques considérations generales.

M. GARNIER-PAGÈS. J'ai demandé la parole lorsque j'ai entendu dire à l'honorable M. de Lasteyrie qu'il ne fallait pas attribuer la situation financière aux fautes de l'ancien gouvernement, mais au nouveau ; que ces fautes pesaient tout entières sur lui.

L'orateur cite les paroles prononcées dans l'ancienne chambre par M. Bignon, rapporteur de la commission du budget ; M. Fould, M. Thiers, M. de Renneville.

L'orateur continue en justifiant le gouvernement provisoire : il expose que l'impôt des 45 centimes était le seul moyen de faire face à la situation et de sauver le pays; en résistant aux obsessions de certains hommes qui voulaient établir le papier-monnaie, de frapper, comme le demandait Barbès, un milliard sur les riches.

Une voix. — Il fallait convoquer l'Assemblée.

M. GARNIER-PAGÈS. C'était notre vœu le plus cher; et si nous avions pu le faire, nous l'aurions fait, croyez-moi, quand ce n'aurait été que pour que l'Assemblée se fût repentie davantage du mouvement révolutionnaire. (Mouvement.)

L'orateur termine en disant qu'il ne faut pas rendre l'impôt des 45 centimes, et que s'il brave cette dernière impopularité, c'est qu'il est fort de sa conscience.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

Le comité des affaires étrangères a entendu aujourd'hui la lecture du rapport sur la proposition de M. Francisque Bouvet, relative à un congrès de toutes les puissances du monde pour un traité de paix universelle. Le comité tout en reconnaissant son mérite, a conclu au rejet de cette proposition dans les circonstances actuelles.

— M. Ducos est nommé rapporteur de la commission des comptes du gouvernement provisoire.

— M. Legeard a été réélu ce matin président, M. Julien vice-président, et MM. Creton et Emile Leroux, secrétaires du comité de la justice. On s'est ensuite occupé de la proposition relative aux trésors de la Casbah. M. Arbey a été nommé rapporteur.

—On assure que le roi Charles-Albert a adressé au saint Père, à Gaëte, une lettre autographe dans laquelle il lui trace le plan de conduite qu'il se propose de tenir. Il lui déclare qu'en recommençant les hostilités contre les Autrichiens, il n'a d'autre but que de délivrer le sol de l'Italie de la domination étrangère; mais qu'aussitôt que cette tâche sera accomplie, il s'occupera des questions intérieures et ramènera dans Rome le successeur de saint Pierre. A l'appui de cette lettre, le roi de Sardaigne a, dit-on, adressé aux différentes puissances une note conçue dans les mêmes termes. On assure que l'Angleterre est décidée à garder, dans cette circonstance, une complète neutralité. Quant au cabinet français, il n'a pas encore fait connaître sa réponse.

(*Le Temps.*)

— On annonçait à l'Assemblée le départ de Charles-Albert de Turin à la date du 14 mars. Il se rendait à Alexandrie pour y rejoindre le général en chef, commandant l'armée piémontaise.

—La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'achèvement du Louvre s'est transportée ce matin dans ce palais inachevé; elle en a parcouru successivement les principaux points. Réunie ensuite pour délibérer sur cette visite, elle a examiné la question générale. Y a t il lieu de faciliter à la ville de Paris l'acquisition des divers immeubles pour terminer l'aile de la rue de Rivoli au Louvre? La majorité a semblé pencher pour l'affirmative ; en déclarant qu'on se bornerait à enclore l'espace une fois déblayé des bâtiments qui séparent le Carrousel du Louvre d'une grille parallèle à celle du jardin des Tuileries, et que ces terrains pourraient être convertis en jardins, en attendant que l'état des finances permît de construire le prolongement de l'aile du Louvre. La commission ne prendra de résolution définitive qu'après que la ville de Paris se sera mise d'accord avec les propriétaires sur les prix des terrains.

—Il résulte des renseignements qui nous sont parvenus aujourd'hui que la note insérée dans la *Patrie* au sujet des regrettables désordres qui ont éclaté dans un des lycées de Paris, a singulièrement exagéré les faits. La délibération des élèves dont il est question dans cette note, n'a eu ni le caractère ni les conséquences qu'on lui attribue. Le licenciement provisoire de la première division a été prononcé, il est vrai; mais il était résolu depuis plusieurs jours et lorsqu'il a été constaté que les moyens ordinaires de disciplines restaient inefficaces. Le ministre de l'instruction publique n'a pas manqué, comme c'était son devoir, de demander, dès l'origine du désordre, au chef de l'établissement, les plus amples explications. Elles ont été satisfaisantes. Nous devons ajouter que les mesures prescrites ont atteint leur but. La plupart des élèves remis temporairement à leur famille seront rentrés ce soir, et l'ordre rétabli au prix de quelques épurations nécessaires, mais heureusement très limitées.

(*Moniteur.*)

—Le ministre des finances, dans le but d'activer le payement des recettes de la 9e série 5 p. 100, provenant de la consolidation des livrets de la caisse d'épargne de Paris, vient de concerter avec le préfet de la Seine un mode de service aux termes duquel les cartes d'entrée dans les bureaux du trésor seront distribués dans les mairies tous les dimanches, à compter du 18 mars inclus,

Des affiches indiquent le mode de distribution de ces cartes, qui, en donnant aux rentiers de la 9e série l'assurance d'être payée à jour fixe, éviteront aux ouvriers des déplacements penibles et onéreux.

(*Idem*).

— M. Charbonnier de la Guesnerie, qui a été écroué comme inculpé dans l'insurrection de juin, a été amené devant le capitaine rapporteur du 2e conseil de guerre, pour être interrogé sur les faits qui lui sont imputés.

— On annonce le mariage de l'empereur actuel d'Autriche, François-Joseph, avec la grande duchesse Anne, nièce de l'empereur de Russie. Les négociations relatives à cette union, qui aura lieu, dit-on, au commencement du mois de mai prochain, ont été jusqu'ici tenues secrètes par les deux cours.

(*Temps.*)

— Le premier conseil de guerre, sous la présidence du colonel Puech, vient de condamner le nommé Coppreaux, ex-capitaine des Montagnards, accusé d'avoir été l'un des commandans des trois barricades dans la rue des Gravilliers, à vingt ans de détention.

Le conseil a prononcé la même peine contre Jean-Charles Thil, ex-sergent-major au 24e de ligne, accusé d'avoir exercé un commandement en se plaçant à la tête d'insurgés dans la rue Saint-Sébastien.

Cette double condamnation a été prononcée par contumace.

—Les députés Kudlick, Tüster et Scherzer n'ont pu atteindre la frontière prussienne pour se sauver. Ils ont été reconnus, arrêtés en route et mis aux fers.

Les membres de la diète avant de partir de Kremsier se sont entendus pour protester contre les procédés absolutistes et barbares du ministère à l'égard de la diète. Au reste la dispersion brutale de celle-ci a eu pour résultat, que tous les partis se mettent d'accord contre la politique du ministère actuel.

— On écrit de Pesth que Windicchgraetz a demandé pour terminer la guerre en Hongrie un renfort de 50,000 hommes.

COMMUNICATIONS.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES POSTES. — Le paquebot à vapeur américain le *Hermann* partira de Southampton pour New-York le 26 de ce mois.

Les lettres et journaux que le public voudra achemine par cette voie devront être affranchis jusqu'au Havre et supporteront la taxe fixée par l'art. 6 de la loi du 15 mars 1827, sans port de voie de mer. Celles de ces correspondances qui seront originaires de Paris devront être remises à l'hôtel des Postes le 24 du courant au plus tard; elles devront porter sur l'adresse ces mots : *Par le Hermann.*

ÉCOLE NAVALE DE BREST. — On prévient les jeunes gens qui désirent concourir cette année pour l'admission à l'Ecole navale de Brest, que la liste d'inscription des candidats sera ouverte à la préfecture de la Seine, le 1er avril prochain, et close définitivement le 25 du même mois.

TAXE DU PAIN. — A compter du 16 du courant, le prix du pain dans Paris continuera d'être payé ainsi qu'il a été fixé pour la 1re quinzaine de mars, par ordonnance du 28 février dernier. Le pain de 1re qualité, à 28 cent. le kilog.; le pain de 2e qualité, à 20 cent. le kilog.

Les déclarations seront reçues tous les jours à l'Hôtel-de-Ville, bureau de l'instruction publique, de deux à quatre heures.

COURS ET TRIBUNAUX:

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PROCÈS DE PRESSE. — MM. Georges Duchêne, gérant du *Peuple*, et Louis Menard, auteur d'un feuilleton intitulé : *Prologue d'une révolution*, étaient cités aujourd'hui devant la Cour d'assises comme s'étant rendus coupables d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, et de reproduction illicite d'un article condamné par la justice.

Ces délits, suivant M. l'avocat général, résultaient de divers passages de sept numéros du feuilleton incriminé et relatifs à l'historique des journées de juin. MM. Georges Duchène et Louis Menard ont été condamnés par défaut chacun à quatre années de prison et 5,000 fr. d'amende. La cour a, en outre, ordonné que le jugement serait affiché au nombre de 100 exemplaires et aux frais des condamnés.

COUR D'ASSISES DE LA VIENNE.

Présidence de M. Bourgnon de Lagre.

Audience du 14 mars.

AFFAIRE DE LIMOGES. — Dès huit heures du matin, un déploiement de forces militaires assez considérable dans la ville de Poitiers annonce l'ouverture des débats. A dix heures on ouvre les tribunes réservées aux autorités de la ville, au colonel du 12e dragons, au lieutenant-colonel du 41e de ligne et aux parents des accusés.

Vu la longueur présumée des débats, la cour s'adjoint deux conseillers et deux jurés supplémentaires.

MM. Michel (de Bourges), Ortolan, professeur à la Faculté de droit de Paris, défenseur de Lonclas, Laclaudun, Chemioux, Duplaisut et Gaillard, viennent prendre successivement place au banc de la défense.

Un incident assez grave se produit après le tirage des jurés. Plusieurs accusés ont fait choix pour défenseurs de MM. Bac et Corally, représentants du peuple. Mais ces messieurs, cités comme témoins, peuvent-ils concilier cette position avec celle de défenseurs? Un long débat s'engage sur cette question.

Les avocats nommés d'office assurent de leur côté ne pouvoir consciencieusement se charger de la cause, attendu qu'ils n'ont pu prendre connaissance des dossiers qui dépassent, dit on, le chiffre de trois mille, et des dépositions des témoins au nombre d'environ treize cents.

Les accusés persistent à demander MM. Bac et Corally pour défenseurs. Des conclusions écrites par M. Gaillard donnent lieu à un arrêt de la cour qui déclare que les témoins ne sauraient être admis comme défenseurs qu'après leurs dépositions. Une nouvelle répartition des accusés à défendre est faite entre les avocats nommés d'office.

Cette discussion vidée, le président fait prêter aux jurés le serment d'usage, après quoi le greffier donne lecture des chefs d'accusation.

Pendant toute la durée de la lecture, les accusés restent impassibles, et prennent des notes avec un calme qui impressionne vivement l'auditoire; ils semblent la plupart indifférents aux chefs d'accusation comme s'ils étaient étrangers aux faits argués contre eux, et qui servent la plupart de base à l'accusation.

L'audience est levée.

VARIÉTÉS.

QUESTION HONGRO-AUSTRO-CROATE.

(Suite.)

II.

Ainsi donc, répond la diète hongroise au gouvernement impérial, nous sommes accusés par vous :

1° D'avoir pris, dans un intérêt quelconque, des mesures révolutionnaires et désordonnées;

2° D'avoir outrepassé nos droits constitutionnels ;

3° D'avoir voulu nous rendre indépendants de l'Autriche ;

4° De n'être dans le royaume qu'une minorité oppressive et turbulente ;

5° De vouloir, sous prétexte d'affranchissement, recouvrer nos privilèges aristocratiques ;

6° De rêver l'asservissement des races diverses qui composent le royaume.

A tous ces griefs voici notre réponse :

1° Les mesures que vous attaquez, quelles qu'elles soient, étaient pour nous une nécessité, un devoir sacré. Qu'elles vous paraissent plus ou moins irrégulières, plus ou moins dangereuses ; c'est affaire à l'avenir pour en décider. Nous n'avons point à en déterminer le caractère non plus qu'à les défendre devant vous. Vous avez usé contre elles de votre droit constitutionnel. Roi constitutionnel, vous les avez repoussées autant qu'il était en vous. Vous êtes à couvert devant l'histoire, seuls, nous serons responsables de tout.

2° Avons-nous agi légalement, constitutionnellement en négligeant le *veto* royal? Voilà le vrai débat de vous à nous.

Nous voudrions rester calmes ; et même avec les meilleurs raisons de nous indigner, nous voudrions discuter, raisonner froidement. Mais qui pourrait se contenir? On vous frappe ; vous vous défendez : illégal! vous dit-on. On vous tend un piége, un guet-à-pens ; trop confiant, vous y tombez. Vous voulez en sortir à tout prix ; illégal! On vous lie les mains, vous mettant le couteau sur la gorge ; vous rompez vos liens : vous frappez : illegal, illégal! Il nous faudra donc vous demander pardon de ne pas nous être laissés égorger sans mot dire. Et qui nous accuse? Qui se montre si scrupuleux? Ceux qui firent massacrer les nobles de Gallicie, ceux qui rançonnent, pillent, ravagent à cette heure l'Italie. Ceux qui mitraillent nos villes, soudoient la révolte, se font chefs de pillards, pour pouvoir se parjurer à leur aise, et violer sans danger des constitutions consacrées tant de fois par eux. Voilà ceux qui nous parlent de légalité. Nous avons violé la légalité? Mais pouvions-nous la respecter? N'étions-nous pas nécessités à sortir de nos droits? Et cette triste nécessité, qui nous l'avait perfidement imposée? C'est vous; vous qui nous mettez en cause, et jamais vous ne pourrez vous laver de cette imputation...

Nous avons violé la loi; mais qu'avions-nous négligé pour

nous sauver avec elle et par elle? Une province du royaume se soulève : par qui et pourquoi? Vous le savez. Sur qui nous appuyons nous? Sur nous-mêmes? Non, la loi nous le défendait. Nous étions désarmés par elle contre un semblable danger. C'est à vous que nous en appelons, à vous, protecteur obligé de la Hongrie. Vous condamnez ce ban, nommé par vous, ce ban chef de la révolte! Vous le sommez de se soumettre. Vous obéit-il? Non, il sait ce que vous voulez; nous le savons aussi, grâce à ces lettres secrètes, saisies depuis, et qui seront un monument éternel de votre déloyauté. Sûr de votre assentiment secret, il arme; il convoque une diète illégale à Agram, qu'il compose de ses partisans violemment élus; il déclare que la Croatie ne reconnaît plus l'autorité du gouvernement Hongrois. Nouvel appel de la Hongrie à son défenseur naturel. Mais quoi? Vous receviez à Inspruck, comme un ami, comme un sauveur, ce rebelle si hautement désavoue. Vons caressiez notre ennemi : pouviez vous nous défendre? Où nous réfugier? A qui recourir? Pas d'armées : nos soldats se faisaient tuer pour vous en Italie. Seul vous pouviez légalement les opposer aux rebelles; maiz vous étiez avec eux et pour eux. Fallait-il nous laisser envahir? Fallait-il ouvrir nos portes à l'insurrection, et attendre du ciel le secours qui nous manquait sur la terre? Car enfin, dites, qu'avons nous obtenu de vous? De vaines protestations, d'hypocrites sommations démenties par des pièces secrètes. Qu'avez-vous entrepris? Qu'avez-vous du moins essayé pour notre défense?

Rien. Etait-ce impuissance? Nous rentrions dans notre droit de nous protéger nous-mêmes. Trahison! nous devions aviser. C'est en ce moment que la Chambre a voté, non plus ces deux décrets, mais ces deux lois que vous attaquez aujourd'hui.

Vous parlez de légalité! mais quel Peuple montra jamais plus de respect pour elle. Ce ministère, objet de tant de clameurs, n'est-il pas allé vous offrir sa démission, si Jellachich ne cessait ses préparatifs? A-t-il été reçu par vous? 120 députés de la Diète ne sont-ils pas venus vous supplier par le respect dû à votre serment, de protéger la Hongrie contre des rebelles armés en votre nom, et de confirmer les deux lois votées par la Chambre? Qu'ont-ils obtenu? Rien encore. Le matin même de ce jour, 4 septembre, Jellachich plus heureux, était réintégré dans ses charges et honneurs; il cessait donc à vos yeux d'être un rebelle! Et c'est à ce moment que vous auriez voulu qu'on remît entre vos mains les forces de la Hongrie, et que Jellachich qui, le 11 septembre, avait reçu de la cour l'ordre de marcher sur Pesth, ne trouvât entre lui et nous d'autre obstacle que vous-même! Sans doute votre ministre de la Tour nous jurait le 9 que les Croates ne mettraient pas le pied sur le sol hongrois; mais le 11, le ban passait la Drave par ordre de de la Tour. Et dans ce débat vous parlez de légalité, de loyauté! et vous nous accusez! Oui, nous sommes coupables et nous le confessons : nous sommes coupables d'avoir trop hésité, trop temporisé. Ce que nous avons fait, nous l'avons fait trop tard pour l'honneur et la liberté de notre pays!

Ne parlez pas du général Lambert et de sa mission de conciliation. Quest-ce qu'un conciliateur armé contre nous de pouvoirs illimités? N'était-il pas chargé du commandement général des troupes hongroises? Ne devait-il pas éloigner nos soldats, dissoudre l'Assemblée nationale, suspendre la constitution, arrêter les membres du comité de défense, former un nouveau gouvernement hongrois? Et voilà le conciliateur que vous nous envoyez! Nierez-vous tous ces faits? Nous en avons les preuves incontestables entre nos mains. Tout cela n'était qu'un jeu, un jeu où nous engagions tout et vous rien. Quant au meurtre du comte, c'est un crime indigne que nous avons amèrement déploré; mais où la Hongrie et son honneur ne sauraient être compromis.

2° Mais nous voulons nous séparer de l'Autriche. Sur quoi repose cette accusation? Sur ces deux lois décrétées en dehors de notre *veto?* Mais nous venons de prouver que nous y avions été amenés, entraînés, contraints par vous. Et d'ailleurs pourquoi feindre d'y voir autre chose que des mesures accidentelles et temporaires, nécessitées par le refus de sanction et destinées à disparaître avec les circonstances qui l'on fait naître? Avons-nous parlé d'un droit permanent et irrévocable? Avons-nous posé en principe constitutionnel ce qui n'était à nos yeux qu'un fait passager? Peuple libre de tout temps, nous avons conquis pacifiquement des droits nouveaux, reconnus et consacrés par vous. Il y a eu progrès constitutionnel, non violence révolutionnaire. Même dans l'emportement d'une indignation trop légitime, dans le cours des agitations parlementaires; toujours nous avons su respecter en vous notre roi légitime. Cette députation que vous reçutes à Shœnbrünn vous fit entendre des paroles graves et sévères, sans doute, mais où vos droits étaient proclamés hautement. Au moment même où nous ne voulions remettre le pouvoir qu'entre les mains d'un ministère constitutionnel, nous déclarions solennellement :

« Que les Hongrois entendaient rester fidèles à leur roi et ne combattaient que ses perfides conseillers. » Que dire de ces scrupules, de ces hésitations dont nos amis même étaient irrités? Qu'y voyez-vous, sinon avec la conscience de nos droits, un vif et sincère désir de rester en de bons termes avec l'Autriche?»

3° Nous sommes une minorité oppressive dans notre pays. Voilà qui est bientôt dit. Mais d'abord de quel droit vous établissez-vous juge des rapports qui peuvent nous unir à ceux dont nous tenons notre mandat? Une assemblée existe, régulièrement constituée. Comment vous, partie du gouvernement général du pays, osez-vous nier ou infirmer les pouvoirs de vos co gouvernans? Minorité oppressive! Mais que manque-t-il à nos décrets pour les défendre? l'assentiment des privilégiés qu'ils dépouillaient? mais la chambre des magnats les a votés à l'unanimité. La sanction morale du pays? mais le clergé tout entier vient de s'unir à nous par une éloquente protestation contre vos intrigues fratricides.

Vous parlez de radicalisme, comme si cette opinion politique était dominante dans la chambre; mais, vous le savez bien, le nombre des radicaux y est si petit, qu'ils n'influent en rien ni sur les décisions de la diète, ni sur la direction des affaires. Vous niez que le pays soit avec nous, mais à quoi l'avez-vous pu voir? Citez un seul de nos décrets qu'il n'ait point ratifié, même ceux qui devaient lui peser davantage. Ah! si nous avions été réellement les oppresseurs de notre pays, quelle belle occasion vous lui aviez donnée de secouer le joug, en investissant Jellachich de pleins pouvoirs! La Hongrie est-elle allée à lui? Une juridiction hongroise quelconque a t-elle reconnu comme légale l'ordonnance qui le rendait notre maître? Quoi qu'il en soit, nous aimons à vous voir, vous naguère chassé de votre capitale par l'insurrection victorieuse, vous montrer si respectueux des vœux et de la volonté du Peuple. Serait-ce que la leçon vous aurait profité? ou bien est ce que nous n'aurions pas, vous et nous, comme gouvernement, avec les mêmes droits les mêmes devoirs?

Que si, en effet, nous ne sommes plus en communion de sentiments avec nos commettants, ne sont-ils pas en droit, par des manifestations publiques et légales de leurs volontés, de nous appeler à leur tribunal? L'ont-ils fait? ou bien avons-nous méconnu leur voix? Si nulle protestation ne s'est élevée, à quel titre prétendez-vous prévenir ou contraindre la justice de notre pays? Comment osez-vous intervenir violemment là où vous n'avez que faire, surtout par les armes? En nous déclarant la guerre, auriez-vous prétendu faire l'épreuve de ce désaccord imaginaire? Cette épreuve, nous ne la redoutons pas pour nous; mais alors ne rejetez pas sur notre tête la responsabilité de calamités que vous seuls avez provoquées.

Selon vous, nos dernières réformes ne sont qu'un piége tendu à la nation. Nous sommes des aristocrates masqués de libéralisme. Vous voilà donc posés en protecteurs de la liberté! Quelle étrange métamorphose! M. de Metternich ou ses disciples devenus des Brutus! ah! qu'il est vrai de dire que les révolutions sont d'un grand enseignement! soyez donc amants jaloux de la liberté, mais non au point de concevoir ou de feindre des craintes chimériques. Aristocrates, voyons! est-ce pour avoir proclamé tout d'abord :

L'égalité politique sans distinction de race?

Le suffrage presque universel?

La participation égale et proportionnelle aux impôts?

L'admissibilité de tous aux charges publiques?

L'abolition complète des priviléges, de la corvée, de la dîme, de tous les droits seigneuriaux?

L'abandon gratuit aux paysans d'une partie des terres dont ils n'étaient que simples tenanciers. Où voyez-vous dans tous ces sacrifices, la moindre trace de prétention ou de spéculation aristocratique? Ne savez-vous pas combien de fortunes en ont été ébranlées ou complétement détruites? vous n'ignorez pas comment on donne d'une main pour reprendre de l'autre. Que n'avez-vous donc joué ce jeu avec vos propres sujets, vous, gouvernement aristocratique et de privilége par excellence? C'est que vous en sentiez non-seulement les dangers, mais l'absurdité. Vous sentiez qu'une fois ouverte, cette boite de Pandore ne se referme plus aisément; que les réformes s'en échappent pour n'y plus rentrer. Accuserez vous notre imprudence? nous le voulons bien, mais alors que devient tout le machiavélisme aristocratique?

Nous sommes sincères ou non. Sincères, votre accusation tombe d'elle-même; charlatans, notre fourberie tourne contre nous et le pays en profite. Ainsi, de toutes façons, nos réformes ont gain de cause, et vous perdez votre procès. Vous avez fait massacrer la noblesse de Gallicie en la chargeant de toutes vos iniquités anti libérales. Nous n'avons pas voulu, en dépit de vous, subir un sort pareil. Oserons-nous dire qu'il nous a plu de donner au monde le spectacle d'une race privilégiée, possédée de l'esprit de sacrifice, et plus ardente à se dépouiller que les autres à conserver ou à acquérir? Il y a là sagesse, prudence et justice : l'avenir le montrera.

6° Nous arrivons enfin à votre dernière accusation : nous voulons *magyariser* les divers peuples de la Hongrie. Nous serait-il permis d'abord de vous demander de quel droit vous semblez séparer, dans cette occasion même, ce qui, constitutionnellement, est uni et même confondu? Pourquoi vous voyez des Serbes, des Croates, etc., là où il ne doit y avoir pour vous que des Hongrois? La Croatie, à laquelle vous avez tout accordé, fait partie intégrante du royaume; les lois de la diète de Pesth sont obligatoires pour elle. Tout débat entre elle et nous ne peut donc être qu'une révolte. C'est donc à la rébellion que vous prêtez en ce moment les mains. Quant aux griefs des rebelles, ce n'est point avec vous qu'il nous convient de les discuter. Nous n'avons pas à nous défendre sur ce point devant vous. D'accusés nous devenons accusateurs, et nous vous disons :

Cette terrible querelle entre les Croates et nous, c'est vous, vous seuls, qui l'avez soulevée. A la veille d'être vaincus dans une lutte parlementaire et pacifique, vous nous avez cherché, vous nous avez créé des ennemis parmi nous. Vos agents ont remué, ont agité ces malheureuses provinces; ils y ont soufflé le feu de la discorde. Ce qui n'était pour la plupart des Illyriens qu'une certaine jalousie de race, pour d'autres une vaine agitation de l'esprit, un rêve plus ou moins poétique, vous en avez fait un besoin, factice encore, mais impérieux de l'opinion publique. Vous avez créé un appétit que, vaincus, vous ne pourriez, que, vainqueurs, vous ne voudriez pas satisfaire. Que promettaient en effet vos agents à ces victimes de leur habileté? l'indépendance; et voici que vous parlez déjà de fonder l'unité de l'empire. Ainsi de tant de belles promesses, les rebelles ne retireront que l'asservissement. Hongrois, ils avaient des priviléges, des garanties, une sorte d'indépendance relative. Autrichiens, ils ne seront plus qu'une insignifiante province. Jouets d'un instrument de vos volontés, ils se croient vos maîtres : ils le sont pour un temps. Après la victoire, il leur faudra courber le front devant vous, ou recommencer contre vous ce que vous leur faites. entreprendre aujourd'hui contre nous. Une guerre d'extermination ou le joug, voilà ce qui les attend!

Vous triompherez alors. Mais l'histoire dira que pour revenir sur des promesses faites, sur des traités solennels, vous avez soudoyé la révolte au sein de vos propres Etats. Elle dira, s'il fallait que la Hongrie succombât dans cette lutte; elle dira que vous vous êtes fait chef de rebelles, pour la mieux opprimer. Jamais, quoi que vous fassiez, nous ne serons à ses yeux, dans le débat, vous les défenseurs de la liberté, nous les oppresseurs des Peuples!

Mais à quoi servent toutes ces discussions. Vous l'avez dit; vous l'avez proclamé : vous voulez fonder l'unité de l'Autriche. Nous voilà donc destinés à être une des provinces de l'Empire. Que dire devant un tel excès d'audace? Et cependant notre droit fût-il aussi clair que la lumière du soleil, pouvons-nous ne pas protester, nos constitutions à la main, contre un pareil attentat?

La Hongrie province de l'Autriche!...

Mais nous avons toujours été un Peuple indépendant et libre!... Mais cette indépendance a été mille fois reconnue dans nos rapports avec les Etats héréditaires d'Autriche, et dans le droit public européen! Mais de 1526 à 1627, ce n'est que par l'élection que vous avez régné sur la Hongrie! En 1627, si la Couronne héréditaire est tombée dans votre famille, ce n'est que par la volonté du Peuple, librement et constitutionnellement exprimée! Mais tous nos rois, vos aïeux, ont juré en recevant la couronne de respecter les droits du royaume! Mais, en 1770, Léopold II, forcé de rendre à la nation les libertés que son prédécesseur lui avait enlevées, reconnaissait, article 10 :

« Que la Hongrie est un pays libre et indépendant dans son système de législation et d'administration. » Mais ces droits, vous les avez reconnus comme vos prédécesseurs; et, comme eux, vous avez juré de les maintenir! Et vous parlez de les confisquer à votre profit! Vous confisquerez donc aussi, et à plus forte raison, les libertés nouvelles, nées du mouvement de mars? Mais vous les avez consacrées, sanctionnées de votre parole royale et de votre présence. « Qu'importe? répondez-vous; cette loi de 1848, qui crée un ministère responsable, et détache du pouvoir central les finances, le commerce et la guerre est contraire à la *sanction pragmatique*, et change les rapports naturels des deux monarchies. »

Mais, encore une fois, quelqu'elle soit, vous l'avez acceptée le 11 avril. Vous l'avez approuvée de nouveau le 2 juillet, dans le discours de la couronne. « Il est vrai, dites-vous; mais cet octroi est nul et de nul effet, n'ayant point été contresigné ni consenti par le ministère responsable autrichien. »

Ainsi donc, illégalité constitutionnelle de ce décret, défaut d'un contre-seing ministériel; voilà sur quoi vous fondez votre parjure!... Mais, discutons, et que l'Europe juge!

En quoi cette loi sur les trois ministères est-elle contraire à la pragmatique? Les finances de la Hongrie, par exemple, ont toujours été séparées de celles de l'Autriche; et l'article 5 de 1648, oblige le roi à nommer un grand trésorier du royaume, *indépendant des pouvoirs de Vienne.* Ainsi la loi de 1848 ne donne à la Hongrie aucun droit nouveau : elle ne fait que fortifier les anciens droits. L'esprit de la pragmatique n'y est point blessé.

Quant à ce défaut d'un contre-seing ministériel, qu'en pourrons nous dire, sinon qu'en dehors de tout argument, s'en autoriser pour violer un serment solennel, c'est le dernier degré de la honte et de l'impudeur? Mais nous ajouterons à cela que l'ordonnance royale n'avait que faire d'un contre-seing *autrichien*; que c'est au ministère *hongrois* qu'il appartient seulement de contresigner les ordonnances du roi de Hongrie. Or, le ministère hongrois a publié cette ordonnance comme loi du royaume. Mais avez vous le droit d'être si rigides sur les formes constitutionnelles?

Le 25 septembre, une ordonnance royale nous mettait à la discrétion du général Lambert : était-elle contrésignée? Non. Perdait-elle pour cela à vos yeux de sa légalité et de sa force? N'avons nous pas argué de cette imperfection pour repousser le dictateur que vous nous envoyiez! Nous avez vous écouté? Et cependant il s'agissait de mesures extraordinaires. Et voilà sur quel prétexte vous violez une parole donnée deux fois, une ordonnance signée de votre main! Il y manque le sceau d'un ministre encore absent!

Mais qui êtes vous, vous qui parlez avec tant de hauteur de vos droits sur la Hongrie? La Hongrie vous connait-elle? Vous êtes, dites-vous, nouvel empereur d'Autriche et par conséquent nouveau roi de Hongrie... Mauvaise déduction, l'un n'entrainant pas nécessairement l'autre!

Nous ne connaissons qu'un roi légitime de Hongrie, c'est Ferdinand. « Mais il a abdiqué. » Qu'il ait abdiqué la couronne impériale, nous le voulons bien; mais la couronne de Hongrie, nous le nions. D'après la constitution hongroise, le consentement seul de la nation peut délier le roi de ses devoirs envers elle : la nation n'a pas consenti n'ayant pas été consultée.

Vous n'êtes pas l'héritier direct de la couronne. En vous la donnant, Ferdinand change l'ordre de succession au trône; le peut-il sans notre aveu? Non, le décret qui vous confère les pouvoirs royaux est donc pour nous nul et non avenu.

Mais écartons ces deux objections. Le couronnement seul donne en Hongrie titre et qualité de roi; avez-vous été couronné? Non. Vous n'avez donc pas fait avec nous de pacte constitutionnel. Vous n'êtes donc pas notre roi légitime, vous n'êtes qu'un usurpateur.

Ainsi, vos prétentions seraient, en ce qui concerne Ferdinand, illégales, inconstitutionnelles et tyranniques. Que sont-elles venant de vous qui ne nous êtes rien? Mais nous vous parlons de droit, de légalité, de justice, et vous en êtes venu à ce point, de mettre sous vos pieds toutes les choses sacrées que respectent jusqu'aux Peuples les plus sauvages. Le débat entre vous et nous, n'est plus qu'une question de force brutale. Vous tombez sur nous, comme le brigand sur sa proie, n'ayant souci que d'être mieux armé ou plus fort.

Qu'avons-nous donc à faire, sinon, après avoir exposé notre droit à la face des peuples civilisés, à nous reposer de notre destinée sur Dieu et notre courage?

(La suite à demain.)

Bulletin de la Bourse du 16 mars.

A l'ouverture du cours on semblait vouloir arrêter la baisse. Les fonds avaient repris quelque consistance, mais au beau milieu du mouvement de hausse, les bruits de guerre en Italie ont recommencé à circuler et la rente 5 p. 0/0, qui était remontée à 85 s'est mise de nouveau à redescendre avec une incroyable rapidité. Il semblerait que nos gens de bourse soient à la merci du premier canard qu'on leur raconte. En effet, ce ne sont toujours que des bruits et certes on ne sait rien de plus positif qu'hier. A ces craintes sur l'état de l'Italie se sont jointes des inquiétudes sur les affaires transrhénanes. On faisait toutes sortes de suppositions, quoiqu'on ne s'arrêtât à aucune, tant est vague le nouveau bruit. Il a cependant suffi, pour arrêter la hausse, et certaines personnes manifestaient plus de craintes encore de ce côté que du côté de l'Italie.

La rente 3 pour 0/0 fermée hier à 52 10, s'élève aujourd'hui jusqu'à 53 75, mais elle ne peut s'y maintenir, elle redescend rapidement à 52 et finit par fermer à 52 50; 40 c. de hausse sur la clôture d'hier.

La rente 5 pour 0/0, fermée hier à 82 90, ouvre aujourd'hui à 83-90, et ferme à 82 80.

Les actions de la banque ont varié de 23 10 à 22 90 et restent 22 80.

Les actions de la rive droite 235 à 240; rive gauche 195 50 à 190; Saint-Germain 485 à 440; Orléans 855; Rouen 530 à 535; le Havre 305 à 292 50; Mrrseille 220 à 210; Centre 357 50 à 350; Bordeaux 410 à 407 50; Nord 453 75.

AVIS IMPORTANT.

Les personnes qui prendront un abonnement à *la Tribune des Peuples*, recevront *gratuitement* le journal jusqu'au premier avril : les abonnements ne comptant que de cette époque.

On s'abonne, dans les départements, chez tous les directeurs des postes; à l'étranger, chez les principaux libraires.

L'un des rédacteurs-gérant :
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 17 MARS 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — La Favorite, le Violon du Diable.

ITALIENS.—

THÉATRE-FRANÇAIS.—Athalie, l'Enfant trouvé.

OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS.—Lucrèce Borgia.

THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.

VAUDEVILLE.—La Propriété, la Poésie, la Foire aux Idées.

VARIÉTÉS.—La Paix, la Goutte de Lait, Mme Larifla.

GYMNASE-DRAMATIQUE. — La Tasse cassée, ma Tabatière, les Grenouilles, Horace et Caroline.

THÉATRE DE LA MONTANSIER. — Si Jeunesse savait, Habit, veste et culotte, Voyage, A qui le moutard.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Trente Ans, le Postillon de Saint-Valery.

AMBIGU. — Le Pardon, les Quatre Sergens.

CIRQUE. — La Poule aux œufs d'or.

GAITÉ. — Les Orphelins, la Demoiselle et la Paysanne.

FOLIES-DRAMATIQUES.—Le Turc, Rimbault, le Troupier dans les Confitures, le Père Brouillard.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Ce qui manque aux Grisettes, un Déménagement, Changée en nourrice.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Californie, Cocher de Vétérinaire, Trois Epiciers.

THÉATRE CHOISEUL.—Pris dans ses Filets, les Fils du Rempailleur, Mari en état de siége.

CASINO DES ARTS (boulevard Montmartre, 12). — Tous les soirs, concert vocal et instrumental. — Prix d'entrée : 1 fr. et 2 fr.

SPECTACLES CONCERTS. — Pauvre Petit, Club des Arts, Mon Scélérat de Frère.

JARDIN D'HIVER (Champs-Elysées). — Promenades de jour, Marché aux fleurs permanent, Cabinet de lecture, grande Salle d'exposition. — Prix : 1 fr.

DIORAMA. (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

PANORAMA.—Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

SOIRÉES-ORIENTALES. — Passage Jouffroy.—Gnômes, Expériences par le chloroforme.

IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie.